



**COMMUNE D'ANDRES**

**Procès-verbal de la réunion de  
Conseil municipal du 20 juin 2023**

L'an deux mil vingt- trois, le 20 juin à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 15 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine, LAPORTE Christian, MATRINGHEN Myriam, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (14 /19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir :** DUNE Nathalie (pouvoir à LAPORTE Christian), LEBAS Cédric (TURPIN Allan), MOUCHON Claudine (pouvoir à BRIEZ Patrick ), QUENETTE Palmire (pouvoir à REYNOUDT Marie), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane), (05/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir :** (00/19)

**Secrétaire de séance :** BRIEZ Patrick

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** GUÉGAN Dorothée

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023
- 2) Rénovation de la salle des fêtes : présentation et validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de la passation du marché public (délibération)
- 3) Inauguration du foyer associatif (délibération)
- 4) Étude d'une demande de remboursement suite à un problème sur la voirie communale (délibération)
- 5) Entretien de la voire (délibération)
- 6) Réalisation d'un enrobé route de Balinghem (délibération)
- 7) Budget 2023 : décision modificative n°1 (délibération)
- 8) Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial (délibération)
- 9) Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ième</sup> classe (délibération)
- 10) Mise à jour du tableau des effectifs (délibération)

- 11) Présentation des rapports annuels du SIRA (eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif) (délibération)
- 12) Proposition de reversement de l'attribution de compensation à la CCPO (délibération)
- 13) Questions diverses
- 14) Communiqué du Maire

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour concernant la proposition de reversement de l'attribution de compensation à la CCPO. Il précise que les élus ont tous été destinataires d'un mail précisant l'ajout de ce point le 15 juin 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## **1) Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023**

### **Délibération afférente : néant**

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 15 voix POUR et 04 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023.

Abstention de : MATRINGHEN Myriam, RENIER Antoine, REYNOUDT Marie, VALENTIN Anthony.

## **2) Rénovation de la salle des fêtes : présentation et validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de la passation du marché public**

### **Délibération afférente : DEL 37-2023**

Monsieur Le Maire rappelle l'importance de ce point de l'ordre du jour et précise que tous les élus ont été destinataires du Dossier de Consultation des Entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes. Monsieur Le Maire souligne que ce DCE fait suite à la dernière réunion de commission élargie et qu'il a été rédigé par le cabinet 2AI. Il ajoute que le DCE intègre le CCTP (Cahiers des charges techniques particulières) avec les différents lots.

Monsieur Le Maire explique que le DCE donnera lieu à des remises de prix des entreprises et que suite à cela, le Conseil municipal se réunira à nouveau.

Monsieur La Maire précise que les points stratégiques de ce projet sont :

- la pose de panneaux photovoltaïques car même si cela représente un coût financier important, ça permettra une auto-alimentation électrique sur plusieurs bâtiments municipaux.
- la création d'un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Monsieur le Maire expose avoir eu une dernière mauvaise surprise concernant la salle des fêtes car suite à un carottage réalisé dans la dalle, il apparaît que la dalle n'est pas suffisamment ferrillée, qu'elle remonte sur les joints de dilatation et qu'il n'y a pas de chape. Monsieur Le Maire explique que le bureau de contrôle ne donnera pas son aval si une chape de 6 cm n'est pas créée ou si la dalle n'est pas changée.

Monsieur Le Maire précise que la ferraille est d'environ 4mm et qu'elle n'est même pas à hauteur car elle se trouve dans le fond de la dalle. Il ajoute que pour ceux qui le souhaitent, le carottage est visible dans la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire souligne qu'il a demandé à avoir un chiffrage supplémentaire. Pour casser la totalité de la dalle et revenir à un point zéro, il faut compter 50 000 euros.

Il ajoute que de ce fait, il a demandé un chiffrage complémentaire concernant le chauffage. Sachant qu'au départ, le chauffage au sol n'était vraiment pas possible puisqu'il fallait rehausser et que la dalle n'était pas isolée. Maintenant, si les travaux s'orientent sur une dalle neuve, un plancher chauffant avec une pompe à chaleur AIR/EAU est envisageable. Ce qui entraînerait une consommation moindre et un chauffage plus constant. La VMC double-flux serait conservée pour justement permettre de garder la chaleur de la pièce. Ce surcoût pour le chauffage est estimé à 30 000 euros.

Monsieur Le Maire conclut que cela entraîne un coût supplémentaire de 80 000 €HT soit 100 000 €TTC.

Monsieur Le Maire souligne que des demandes intégrant ces variantes supplémentaires vont être lancées.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si le fait de devoir refaire la dalle n'impacte pas les murs extérieurs. Monsieur Le Maire répond que non car il s'agit d'une chape flottante. Il précise qu'il va se renseigner auprès des anciens du village, car il semblerait que l'on soit sur un ancien bâtiment agricole et que la chape a été faite après.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il y a une contrainte supplémentaire car il va falloir faire des tranchées dans la chape actuelle pour passer du réseau. Mais le bureau de contrôle sera d'accord uniquement à condition d'établir une garantie de reprise de la chape, ce qui est très compliqué. Par contre, si on casse toute la dalle et on la recommence, cela ne sera pas nécessaire.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit que dans ce cas, on peut retirer des 100 000 euros le coût du chauffage qui était prévu. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement, la Municipalité va peut-être gagner environ 30 000 € TTC (chiffre à confirmer).

Monsieur Le Maire rappelle que pour le moment il ne s'agit que de prix budget sachant que les prix n'arrêtent pas de grimper depuis le mois de décembre 2022 et que tout dépendra de l'évolution du marché des matériaux.

Madame Christiane GLORIAN demande si pour les prix il s'agit bien d'une estimation.

Monsieur Le Maire lui répond que oui et que le bureau d'étude avait travaillé sur une fourchette haute mais que depuis le temps de cette estimation, on sera peut-être dans cette estimation.

Monsieur Le Maire précise que le DCE reprend tous les points qui ont été évoqués et qu'il y a un contrôleur technique afin de s'assurer que le bâtiment soit réglementaire (respect de toutes les normes).

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions, des remarques ou des souhaits d'ajouts.

Il ajoute avoir demandé que soit retiré les révisions de prix, mais qu'il ne sait pas si cela est autorisé.

Madame Mathilde VANHAECKE demande quel est le plafond en % de cette révision de prix. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un indice.

Monsieur Joël FONTAINE pense que de retirer cette révision de prix va faire augmenter l'enveloppe.

Monsieur Olivier CADET est d'accord et précise que les entreprises vont se prévoir une marge.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions sur l'aspect technique ou sur le projet dans sa globalité. Il ajoute que pour les choix des couleurs, le permis de construire va être déposé avec du blanc et du bleu mais qu'il pourra y avoir un modificatif du permis par la suite.

Monsieur Christian LAPORTE demande quand vont démarrer les travaux. Monsieur Le Maire répond que si le DCE est lancé d'ici peu, retour des offres dans un mois et demi à deux mois pour une attribution au mois de septembre et le lancement des travaux en fin d'année. Il souligne que le plus gros point, c'est la toiture et que dès qu'elle sera terminée, rien ne gênera pour travailler dedans.

Madame Mathilde VANHAECKE demande à quelle date l'architecte estime la fin de travaux. Monsieur Le Maire répond qu'il faut compter 5 à 6 mois de travaux.

Madame Christiane GLORIAN demande à Monsieur Le Maire de lui confirmer que les travaux devront bien être terminés pour le mois d'avril.

Monsieur Le Maire lui répond qu'à ce sujet, il s'est entretenu avec l'assureur de la Municipalité qui va revoir sa position au regard des péripéties de ce dossier avec notamment ENEDIS. Cela permettrait peut-être de gagner quelques mois de délai.

Monsieur Olivier CADET précise que l'assurance a déjà versé 400 000 euros d'indemnisation à la commune.

Monsieur Le Maire rappelle que le Département a assuré son soutien financier à hauteur normalement de 120 000 euros, incluant une bonification car le bâtiment sera aux normes BBC. Il ajoute avoir également rencontré les élus de la Région des Hauts-de-France et être en contact régulier avec une technicienne de leur service dédié à l'attribution des subventions. L'aide se portera davantage sur l'aspect développement durable.

Monsieur Le Maire expose avoir également rencontré Madame La Sous-préfète avec l'ensemble de ses services qui travaillent sur ce dossier.

Monsieur Le Maire précise qu'il compte demander à être subventionné à hauteur de 80%.

Monsieur Le Maire pense que sur ce dossier le Conseil municipal doit faire bloc pour travailler dans le même sens afin que la salle soit terminée au plus vite.

Monsieur Le Maire demande aux élus d'approuver le DCE afin de pouvoir lancer dès que possible les consultations. Il précise que de lancer une consultation coûte environ 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de valider le dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel qu'il a été présenté et d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires dans le cadre du lancement de la procédure de marché public pour la consultation des entreprises sur la plateforme dédiée.

### 3) Inauguration du foyer associatif

#### Délibération afférente : DEL 38-2023

Monsieur le Maire précise que le bâtiment du foyer associatif arrive à sa fin de construction et qu'il sera inauguré vendredi. Il explique qu'il y a quelques années, le parc de pétanque avait été nommé en l'honneur de Monsieur Bernard LEVITRE car il avait beaucoup œuvré pour le club de pétanque de la commune. Dans le même état d'esprit, il explique qu'il voulait nommer ce nouveau bâtiment du nom d'un bénévole de la commune. Il ajoute avoir lancé le sujet auprès des associations communales et surtout auprès de l'AS ANDRES, sachant que ce club occupera le foyer à 70% du temps.

Monsieur Le Maire expose que le nom qui lui a été le plus donné est celui d'Émile DUFOSSÉ. Cette personne, originaire d'Andres, fut très investie auprès du club de football de la commune dès sa création. Il était connu pour son investissement bénévole et son côté serviable.

Monsieur Le Maire précise qu'il était l'homme à tout faire du club de football (tracer le terrain, arbitrer...) et donc un personnage incontournable.

Monsieur Stéphane RÉNIER confirme la grande implication de Monsieur Émile DUFOSSÉ.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver la dénomination du foyer associatif du nom de ÉMILE DUFOSSÉ.

#### 4) Étude d'une demande de remboursement suite à un problème sur la voirie communale

##### Délibération afférente : DEL 39-2023

Monsieur le Maire explique avoir de nouveau été alerté par une personne qui a abimé le pneu et la jante de son véhicule alors qu'elle circulait route de Balinghem à Andres. Il revient sur les circonstances de cet incident et insiste sur la responsabilité avérée de la commune du fait du mauvais état de la voirie communale à cet endroit.

Madame Christiane GLORIAN rappelle qu'un autre pneu a déjà été remboursé il y a peu de temps et dit qu'il avait été décidé de mettre des panneaux avertisseurs afin de décharger la commune de cette responsabilité. Monsieur Le Maire confirme qu'il s'agit du troisième pneu et précise que les panneaux sont en cours d'installation.

Madame Myriam MATRINGHEN en profite pour préciser qu'il devient urgent d'intervenir sur le problème de voirie de la cour de Guise.

Monsieur Frédéric BLANQUART expose que le devis présenté est pour deux pneus. Il propose, pour faire jurisprudence, de déterminer un montant d'indemnisation. Il demande aussi si la Municipalité a la certitude que l'incident s'est bien produit sur une route d'Andres puisque maintenant les gens savent que la commune rembourse.

Monsieur Le Maire dit avoir eu une photo de cet incident. Il précise que prochainement un courrier va partir à destination des administrés pour expliquer que la voirie n'est pas en bon état, que des panneaux avertisseurs sont apposés, et qu'il n'y aura pas d'indemnisation en cas de crevaison. Monsieur Le Maire explique que du moment où il y a un panneau « trous en formation », c'est aux gens d'adapter leur vitesse. Il précise qu'un arrêté municipal viendra conforter cela.

Madame Christiane GLORIAN expose qu'il y a nécessité à entretenir les routes. Monsieur Le Maire revient sur le coût important des réfections de route mais précise qu'une proposition va être abordée dans le point suivant. Il ajoute que rien que pour la rue Lannoy, la réfection s'élèverait à un million d'euros sachant qu'une purge et une émulsion avaient déjà été faites il y a environ 3 ans, pour un montant de 50 000 euros, et qu'actuellement, tout est parti.

Madame Christiane GLORIAN demande si cette situation résulte des inondations car il y a eu des subventions spéciales d'octroyées pour la réfection des voiries inondées.

Monsieur Christian LAPORTE et Monsieur Le Maire répondent que c'est à cause de la sécheresse.

Monsieur Le Maire propose d'indemniser cette personne à hauteur de **250.00 € TTC**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** avec 7 voix POUR et 12 ABSTENTIONS d'autoriser le Maire à prendre en charge la remise en état de la roue du véhicule de Madame BEE Aurélie (jante + pneu) dans la limite de 250.00 euros, et sur présentation de justificatifs (factures acquittées).

Abstention de : BLANQUART Frédéric, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HENault Ludivine, LAPORTE Christian, MATRINGHEN Myriam, QUENETTE Palmire, RENIER Antoine, RENIER Stéphane, REYNOUDT Marie, VALENTIN Anthony.

## 5) Entretien de la voirie

### Délibération afférente : DEL 40-2023

Monsieur Le Maire expose que l'entreprise DUCROCQ.TP propose un concept pour combler en enrobé à chaud les « nids-de-poule » présents sur les voiries communales. Il précise que cela se fait dans beaucoup de communes. Pour la fourniture et la pose de l'enrobé sur une journée, il faut compter 3 000 euros HT, sachant que la TVA sera récupérée.

Monsieur Le Maire précise que DUCROCQ.TP peut se déplacer en 15 jours de temps.

Monsieur Le Maire se dit favorable pour essayer cette nouvelle méthode puisque toutes les autres possibilités ont été essayées sans succès (ternaire, enrobé à froid...).

Monsieur Christian LAPORTE explique qu'il est possible de mettre du goudron à chaud puis ensuite du ternaire à chaud également. Monsieur Le Maire répond que le but est de tout coller pour créer une étanchéité.

Monsieur Frédéric BLANQUART remarque que le devis est établi pour 13 tonnes. Il demande s'il y a obligation d'utiliser cette quantité.

Monsieur Patrick BRIEZ précise que la dernière fois, il avait fallu 10 camion de 1 tonne à 1 200 euros TTC la tonne.

Monsieur Le Maire relève qu'en effet ça a été fait l'an dernier pour 12 000 euros et que c'est de nouveau à refaire.

Monsieur Le Maire expose qu'il se permettra de recommander un second camion s'il apparaît qu'un seul n'est pas suffisant.

Monsieur Le Maire propose de retenir le devis de la société DUCROCQ.TP pour la somme de 195.00 € HT la tonne d'enrobé (pour une commande minimum de 13 tonnes) + 500.00 € HT de frais de déplacement. Le montant du devis est estimatif, en fonction de la quantité d'enrobés qui sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter le devis présenté et de confier la réfection de la voirie communale à l'entreprise DUCROCQ.TP aux conditions mentionnées ci-dessus.

## 6) Réalisation d'un enrobé route de Balinghem

### Délibération afférente : DEL 41-2023

Monsieur le Maire explique avoir passé un contrat avec l'entreprise DUCROCQ.TP afin de réaliser le trottoir de la route de Balinghem et se dit satisfait des travaux.

Monsieur Le Maire expose avoir été contacté par un administré car il souhaitait la réalisation d'un branchement d'assainissement non collectif. Il précise avoir refusé et l'avoir renvoyé vers le SIRA car cela n'est pas de la compétence de la commune. Après avoir tout d'abord eu un refus du SIRA, cet administré a obtenu cette extension d'assainissement.

Madame Christiane GLORIAN demande combien de maisons n'étaient pas encore reliées à l'assainissement collectif route de Balinghem.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y avait quatre maisons.

Monsieur Le Maire ajoute que le SIRA a accepté de prendre en charge la réalisation de l'assainissement si en contrepartie la commune réalisait la couche d'enrobé. De ce fait, cette rue sera entièrement refaite. Il précise que l'enrobé sera ajouté par-dessus.

Madame Mathilde VANHAECKE demande s'il n'y aura pas trop de décalage avec les autres rues. Monsieur Le Maire explique que l'entreprise viendra rattraper le niveau.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande si une borduration est prévue côté droit. Monsieur Le Maire lui répond négativement car ce n'est pas une nécessité car le fossé est bien assis. Au contraire, de mettre une borduration risquerait de fragiliser le fossé.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande, concernant les piquets en bois qui servent à empêcher le stationnement, s'il n'aurait pas été préférable de les prévoir en fer. Il dit craindre un pourrissement prématuré.

Monsieur Le Maire précise que les piquets en fer étaient beaucoup plus chers et que ceux en bois sont classés classe 4. Il ajoute que le bois fait plus rural.

Monsieur Guy CANELLE demande si de boucher le fossé aurait généré un coût financier plus important. Monsieur Le Maire répond qu'il ne le souhaitait pas, car le fossé accueille les eaux de ruissellement.

Monsieur Guy CANELLE demande s'il serait possible de changer le tuyau au Calvaire car il est plus petit par rapport aux tuyaux des maisons. Monsieur Le Maire répond que ce tuyau n'appartient pas à la Municipalité et que le problème d'écoulement vient de la maison qui est juste avant car le tuyau est encore plus petit. Il ajoute qu'il sera possible de faire intervenir les agents lorsque l'on louera une grue pour autre chose.

Monsieur Le Maire en profite pour préciser que le tuyau posé à l'entrée de chez Monsieur et Madame DELCLOY est un arrangement entre eux et l'entreprise, sans implication aucune de la commune.

Monsieur Olivier CADET précise que la TVA sera récupérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise DUCROCQ.TP pour la somme de 19 148.75 € HT, dans le cadre de la réalisation d'une couche de roulement en enrobé pour une partie de la route de Balinghem.

## 7) Budget 2023 : décision modificative n°1

### Délibération afférente : DEL 42-2023

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui explique qu'il ne s'agit pas de charges supplémentaires mais juste des écritures de compte à compte qui concerne les travaux en régie réalisés pour l'éclairage du stade municipal. Il précise qu'il s'agit de la part des salaires qui n'avaient pas été pris en compte dans le calcul. Il propose d'effectuer les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 040	Article 2313		+ 3094.00 €
Chapitre 23	Article 2315	-3094.00 €	
Chapitre 042	Article 722		+ 3094.00€
Chapitre 75	Article 7588	-3094.00€	
<b>Total</b>		<b>-6188.00€</b>	<b>+6188.00€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2023 telle que détaillée ci-avant.

#### 8) Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial

##### Délibération afférente : DEL 43-2023

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de supprimer le poste laissé vacant par Madame Fanny TYTECA suite à son passage dans la filière animation, qui correspond davantage aux missions qu'elle exerce.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions et propose de passer au vote.

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

#### 9) Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ième</sup> classe

##### Délibération afférente : DEL 44-2023

Monsieur Le Maire précise que ce point est la continuité du précédent, car il consiste à permettre à Madame Fanny TYTECA d'être nommée sur un poste qui sera plus en phase avec ses missions de directrice de centre de loisirs.

Monsieur Le Maire explique la démarche qui sera nécessaire pour permettre à Madame Fanny TYTECA de pourvoir à ce poste. Il ajoute que la Municipalité est suivie par le Centre de Gestion pour cette démarche.

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité la création d'un emploi permanent à temps complet (à 35 heures hebdomadaires) d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ième</sup> classe, effective au 20 juin 2023.

#### 10) Mise à jour du tableau des effectifs

##### Délibération afférente : DEL 45-2023

Monsieur Le Maire explique la mise à jour du tableau des effectifs. Ce dernier est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	POSTE POURVU
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>				
Adjoint administratif	C	3	3 postes à 35h00	3/3
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>				
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 35h00	1/1
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 35h00	0/1
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>				
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35h00	1/1
Adjoint technique	C	2	2 postes à 35h00	2/2
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>		<b>7/8</b>

## 11) Présentation des rapports annuels du SIRA (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif)

### **Délibération afférente : DEL 46-2023**

Monsieur le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales impose au SIRA de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service au public (RPQS) pour :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non-collectif

Monsieur Le Maire précise avoir été présent au Conseil d'administration du SIRA et souhaite remonter aux élus les remarques qu'il y a formulé.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune d'Andres alimente en eau 80% de communes qui sont sur le domaine du SIRA mais qu'en retour, elle ne touche absolument rien.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'en terme d'investissement, Andres n'est pas concerné car il n'y a pas eu de renouvellement de conduites sur la commune alors que cela avait été demandé pour la rue des écoles et la rue de l'église ; contrairement aux communes de Les Attaques, Licques ou encore Campagne-lès-Guines qui ont obtenu des renouvellements de conduite.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'une nouvelle personne est arrivée au SIRA, Monsieur Julien FONTAINE et la qualité de son travail va améliorer le fonctionnement et la gestion du SIRA. De plus, un conseiller juridique a été embauché quelques heures par semaine.

Monsieur Le Maire informe les élus que concernant les travaux d'assainissement, le SIRA n'a pas fait les travaux car les devis s'élevaient à 50 000 euros. Monsieur Le Maire leur a demandé de consulter d'autres entreprises et DUCROCQ.TP a proposé un devis à 22 000 euros.

Concernant l'assainissement collectif, Monsieur Le Maire revient sur le fait qu'Andres récupère l'eau de tout le monde et que des renouvellements de canalisations ont été effectués sur différents secteurs. Un élu du SIRA, également Vice-président du SIRA et de la CCPO, avait au départ refusé de faire les travaux sur la commune d'Andres alors qu'il n'y avait que 150 mètres. Maintenant ces travaux ont été acceptés.

Madame Marie REYNOUDT demande comment le SIRA a justifié ce refus.

Monsieur Le Maire lui répond que c'était trop cher, alors qu'ils ont investi plus d'un million.

Monsieur Le Maire soumet qu'il va y avoir sur la commune quelques contrôles des assainissements collectifs et non-collectifs, notamment rue du milieu, car il y a des non-conformités depuis le départ. Il y a des maisons qui sont mal raccordées et qui envoient l'eau pluvial dans l'assainissement. C'est ce qui créé des débordements chez Monsieur Stéphane LEMAIRE qui récupère tout dans son terrain.

Madame Marie REYNOUDT demande qui va trinquer dans cette histoire

Monsieur Le Maire lui répond que ce sont les particuliers mais qu'ils seront accompagnés par le SIRA afin de trouver les solutions les mieux adaptées et les moins coûteuses.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'est pas possible de laisser la situation comme ça.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a aussi quelques soucis de raccordement route des Attaques. Les contrôles débiteront par le non-collectif.

Madame Christiane GLORIAN fait remarquer qu'il y a aussi un tronçon dans la Rivière.

Monsieur Le Maire dit être au courant qu'il y a 100 mètres dans le champ-captant et avoir fait remonté l'information.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal **ACTE** avoir pris connaissance des rapports annuels du SIRA concernant à la fois l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

## **12) Proposition de reversement à la CCPO de l'attribution de compensation**

### **Délibération afférente : DEL 47-2023**

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, il a pris connaissance du montant versé par la Communauté de Communes Pays d'Opale à la commune d'Andres concernant l'attribution de compensation. Il donne lecture des montants attribués aux communes de la CCPO.

Il précise que cette somme, pour la commune d'Andres, est de 36 euros pour l'année 2023, soit 3 euros par mois.

Monsieur Le Maire précise avoir demandé des justifications auprès de la CCPO et la réponse a été que la commune ne dégage pas assez d'économie par rapport aux services intercommunautaires qu'elle utilise. Madame Christiane GLORIAN rappelle que le calcul est basé sur les anciennes taxes professionnelles et que de demander la révision de cette attribution de compensation est très complexe.

Monsieur Le Maire lui répond que ce n'est pas complexe, qu'il suffit de réunir la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées).

Donc cela dépend de Monsieur Ludovic LOQUET.

Monsieur Le Maire ajoute ne pas être le seul maire à réclamer cette révision et que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, cela était déjà abordé. Toutefois, cela n'a jamais été à l'ordre du jour de la conférence des Maires.

Monsieur Le Maire souligne avoir proposé, comme cela se fait déjà dans certaines intercommunalités, d'instaurer un plafond pour les grosses communes, afin de redistribuer l'excédent dégagé aux communes qui perçoivent le moins (exemple : Grand Calais par rapport à Saint-Tricat).

Monsieur Le Maire explique qu'il apparaît sur le document que la CCPO perçoit encore des compensations pour des entreprises qui n'existent plus comme Beghin Say (Ardres) ou Deseille (Guînes).

Monsieur le Maire souligne qu'afin de contester ce manque de communication et d'écoute, il souhaite symboliquement que la Commune reverse la somme perçue par la CCPO au titre de l'attribution de compensation, soit 36 euros.

Monsieur Le Maire dit qu'il souhaite ainsi exprimer sa solidarité envers les autres communes concernées et précise bien qu'il ne refuse pas de percevoir l'attribution de compensation, il veut la restituer pour ouvrir la discussion car tous les moyens de communication ont été épuisés. Le but est d'ouvrir le débat. Il ajoute que l'on est dans un contexte de mutualisation, d'entraide, de solidarité, et que cela doit aussi être le cas pour l'attribution de compensation.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'elle préférerait une discussion ouverte avec la CCPO plutôt que de jouer à ce petit jeu-là.

Madame Mathilde VANHAECKE, conseillère communautaire, dit en avoir parlé, tout comme Monsieur Olivier CADET ou Monsieur Le Maire mais qu'ils n'obtiennent pas de réponse ou on leur dit que c'est trop compliqué, qu'il faut faire intervenir un spécialiste et que ça va durer un an et demi. Les chiffres utilisés dans le mode de calcul datent d'avant 2000.

Madame Christiane GLORIAN répond qu'avant de demander cela, il faudrait déjà essayer de savoir si les charges de la CCPO ont évolué.

Monsieur Le Maire dit qu'il ne demande pas mieux que d'ouvrir la discussion. Cela a été demandé par plusieurs Maires mais que déjà, la seule conférence des Maires mise en place l'a été après de multiples sollicitations.

Monsieur Le Maire fait remarquer à Madame Christiane GLORIAN qu'elle-même avait déjà posé la question en conseil municipal. Elle répond avoir compris que certaines communes avaient un revenu économique plus important et que donc elles touchaient une compensation plus importante. Un village comme Andres, qui avait peu d'entreprises, ne reversait pas à la CCPO une taxe professionnelle importante, d'où la faiblesse du retour.

Madame Mathilde VANHAECKE répond que le calcul reste sur des chiffres d'avant 2000, et que depuis 23 ans, les choses ont évolué. Elle cite l'exemple d'Autingues qui dispose maintenant d'une zone commerciale (Auchan, Aldi, Bernard, Lesieur...) et qui touche moins de 13 000 euros, sachant que Balinghem touche plus de 100 000 euros.

Madame Mathilde VANHAECKE souligne que les évolutions ne sont pas prises en compte, même si pour Andres il y a eu peu de changements.

Monsieur Le Maire dit être d'accord avec Madame Christiane GLORIAN sur le fait qu'il faut en discuter mais Monsieur Ludovic LOQUET, qui a pourtant été interpellé de nombreuses fois sur le sujet par différents Maires, n'apporte aucune réponse. Quand tous les moyens de communication ont été épuisés, il faut en trouver d'autres pour ouvrir le débat. Il ajoute que renoncer à 36 euros ne va pas mettre en péril le budget communal.

Monsieur Le Maire redit qu'il ne refuse pas cette somme mais qu'il souhaite la rendre pour ouvrir le débat. Il demande aux élus s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Frédéric BLANQUART estime que de rendre les 36 euros ne va pas améliorer les choses, qu'il vaut mieux continuer d'essayer de discuter encore.

Monsieur Le Maire lui demande ce qu'il propose. Monsieur Frédéric BLANQUART dit qu'il ne sait pas. Madame Christiane GLORIAN précise qu'elle ne ferait pas cela non plus.

Madame Myriam MATRINGHEN demande à Madame Mathilde VANHAECKE et à Monsieur Olivier CADET quel est leur point de vue sur le sujet.

Madame Mathilde VANHAECKE précise, en sa qualité de vice-présidente à la CCPO, que la communication est très compliquée. Qu'au départ, elle était d'accord pour discuter mais comme il n'y a rien qui aboutit, cette fois, c'est plus pour créer une réaction.

Monsieur Olivier CADET dit que quand une question est posée, étonnamment il ne comprend jamais la question. Il dit être d'accord pour rendre les 36 euros mais faut-il encore voir si cela est possible.

Monsieur Le Maire répond que peut-être que la délibération sera retoquée par la Sous-Préfecture, ou la préfecture, mais c'est plus symbolique pour ouvrir la discussion.

Madame Mathilde VANHAECKE ajoute que Monsieur Olivier CADET avait demandé à obtenir la formule de calcul. Monsieur Olivier CADET souligne qu'une fois, même Monsieur DARCHEVILLE avait dit, mais pas trop fort que cela était à revoir.

Monsieur Guy CANELLE demande à Monsieur Olivier CADET pourquoi il ne le fait pas mettre à chaque fois à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Monsieur Oliver CADET répond que ce n'est pas possible, sachant déjà qu'il n'est pas possible d'intervenir lors du conseil si on a été absent à la commission.

Monsieur Guy CANELLE demande s'il y a des questions diverses. Monsieur Oliver CADET répond que non, il n'y en a jamais.

Monsieur Le Maire explique que lors de la conférence des Maires, les questions diverses étaient à l'ordre du jour (fonds de concours, attribution de compensation...) et que l'ordre du jour a été déclaré épuisé avant ce point. Les sujets n'ont pas été abordés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal **DÉCIDE** avec 16 voix POUR et 3 voix CONTRE de reverser à la **Communauté de Communes Pays d'Opale** la somme de **36 euros**, équivalent au montant de l'attribution de compensation pour l'année 2023.

VOIX CONTRE de : BLANQUART Frédéric, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane,

Monsieur Le Maire remercie toutes les personnes qui défendent l'intérêt collectif de la commune d'Andres.

Monsieur Le Maire annonce à Monsieur Frédéric BLANQUART qu'il n'est pas étonné du vote de l'opposition car il précise avoir eu vent des contacts réguliers entretenus entre l'opposition et Monsieur Ludovic LOQUET. Il leur confie la mission de s'entretenir avec lui pour faire changer les choses.

Monsieur Frédéric BLANQUART ne dément pas.

Monsieur Le Maire dit à Monsieur Frédéric BLANQUART que de par son silence, il vient de confirmer ces informations, et selon l'adage « ne dit mot consent », il les confirme encore plus.

Monsieur Frédéric BLANQUART ne dément pas.

Monsieur Le Maire souligne que de sortir de ce Conseil municipal allégé de 36 euros lui fait du bien.

### **13) Questions diverses**

#### **Question de Madame Marie REYNOUDT :**

*« Qu'en est-il des sanctions pour le stationnement sur les nouveaux trottoirs rue de l'église et rue des écoles ?*

*Un investissement pour des panneaux a été fait ; rien n'est respecté et bien souvent pas par manque de place de stationnement mais par fainéantise...*

*Que dire des administrés qui le respectent et qui constatent que d'autres non...*

*Les stationnements en sortie de virage deviennent également problématiques et dangereux... ».*

Madame Marie REYNOUDT précise qu'il s'agit plus d'une remarque que d'une question. Elle estime que la commune a investi beaucoup d'argent et que par manque de civisme et de respect, les automobilistes se garent sur les trottoirs et que tout va rapidement se détériorer. Elle veut savoir s'il va y avoir des sanctions pour ces personnes. Elle se dit agacée par ces comportements.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet qui revient souvent et que quand cela est possible, il discute avec les gens. Il propose que dans un premier temps soit distribué des flyers aux résidents de ce secteur pour rappeler les zones autorisées pour le stationnement.

Monsieur Frédéric BLANQUART propose l'installation de petits plots en bois, comme pour la route de Balinghem. Monsieur Patrick BRIEZ répond que cela est prévu à certains endroits (parterre de fleurs). Monsieur Le Maire précise que 30 poteaux, c'est 1 500 euros. Monsieur Frédéric BLANQUART répond que comme cela est fait en régie, il est peut-être possible de le faire en plusieurs fois.

Monsieur Christian LAPORTE propose de faire venir les gendarmes. Le trottoir a été fait pour protéger les piétons et plus encore les enfants, et ils doivent marcher sur la route.

Madame Marie REYNOUDT attire l'attention sur la dangerosité des stationnements en sortie de virage.

Monsieur Frédéric BLANQUART aborde aussi le problème du virage de la route des Attaques, au niveau de chez FASQUEL. Les gens venant du Marais de Guînes ont tendance à prendre le virage de l'intérieur et à mordre sur la partie d'en face, obligeant les autres conducteurs à monter sur le trottoir.

Monsieur Le Maire précise en avoir déjà parlé au service du Département qui pense que quand il n'y a pas de ligne, les gens sont plus prudents. Il leur a demandé la possibilité de partir sur une ligne en continue avant et après le virage, avec une ligne en pointillés entre-deux.

Le Département est en train d'étudier pour faire tous les virages.

#### 14) Communiqué du Maire

- Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été destinataire d'un courrier des élèves des classes de Mesdames ALLART et FONTAINE afin de remercier la municipalité d'avoir financé le transport leur ayant permis de participer aux olympiades de l'AFAPEI le 08 juin 2023. Monsieur Le Maire dit avoir eu globalement des bons retours sur la semaine de la bienveillance et que cela sensibilise les enfants.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que pour le moment 6 /12 élèves sont inscrits au dispositif ULIS pour la prochaine rentrée.
- Monsieur Le Maire revient sur les différentes manifestations qui se sont déroulées dans la commune depuis le dernier conseil municipal : la soirée gaming, l'anniversaire COXWEN, et la course cycliste. Il précise que ces événements seront reconduits l'an prochain. Concernant la course cycliste, Monsieur Le Maire a demandé qu'elle soit inscrite au championnat.
- Monsieur Le Maire invite l'ensemble du Conseil municipal à l'inauguration du foyer associatif le vendredi 23 juin 2023. Il détaille l'ensemble des animations du week-end de la Saint-Jean (duccasse, concert, tournois football / basket / pétanque, feu de la Saint Jean, feu d'artifice...).
- Monsieur Le Maire expose que le CCAS organise un goûter de la ducasse pour les aînés le lundi 26 juin 2023. Il précise qu'environ 50 personnes sont inscrites et en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles. Il ajoute que le CCAS est entré dans une autre dynamique qu'auparavant.

- Monsieur Le Maire informe les élus que la kermesse de l'école, et donc la remise des prix aux élèves, aura lieu le vendredi 30 juin 2023. Il précise que l'Amicale des Sources Bleues proposera des paniers repas au prix de 5 euros et que des réservations sont possibles.
- Monsieur Le Maire informe que la construction du bâtiment périscolaire a pris du retard mais que son ouverture est toujours prévue pour le début du mois de septembre. Il ajoute que pour ce dossier, il est en attente très prochainement d'une réponse concernant une subvention demandée auprès de la Région des Hauts-de-France.
- Concernant l'entretien de la Rivièrelette, Monsieur Le Maire explique que seuls les bords ont été fauchés car pour le bas, le protocole est de ne pas y toucher, dans l'attente de la visite de contrôle du 02 juillet 2023 par les entreprises BPH et Paysage 360. Il demande à chacun un peu de patience et précise que les travaux reprendront au mois de septembre et non en juillet pour permettre une meilleure reprise de la végétation (température moins chaude).

Monsieur Le Maire ne souhaite pas entendre qu'il y a un manque d'entretien.

Madame Christiane GLORIAN répond qu'il n'y a peut-être pas un manque d'entretien mais qu'il y a un risque car les deux rives se rejoignent par endroit. Monsieur Le Maire précise que c'est de l'herbe.

Madame Christiane GLORIAN invite tous les membres autour de la table à venir voir où ça en est car ça fait peur, la Rivièrelette n'a jamais été comme ça. Elle dit craindre une inondation en cas d'orage. Monsieur Le Maire dit ne pas fuir ses responsabilités, qu'un entretien a été fait par OPUR et que ça a repoussé derrière à cause des engrais et du nitrate.

Madame Christiane GLORIAN dit qu'il n'y a jamais eu autant de végétation dans la Rivièrelette.

Monsieur Le Maire répond que c'est faux, et qu'il dispose de photos de différentes années à l'appui. Il cite l'exemple du pont de Monsieur THOMAS où à une époque, il n'y avait plus d'eau et c'était recouvert de cresson. Et c'était avant la réfection des berges.

Monsieur Le Maire explique que suite au premier passage d'OPUR, le niveau de l'eau n'avait pas baissé. De ce fait, il dit s'être inquiété et a envoyé plusieurs mails pour l'impasse de la Rivièrelette, qui elle est toujours sous la responsabilité des Wateringues. De ce fait, l'entretien a été fait et le niveau a un peu baissé.

Monsieur Le Maire ajoute avoir été interpellé à ce sujet par une personne lors de la cérémonie du 18 juin car elle disait qu'il y avait un problème derrière chez elle. Monsieur Christian LAPORTE, qui est intervenu à ce sujet, explique que la difficulté est située entre chez Madame PETITEAU et Monsieur DROLLET car le cresson a tout envahi. A cet endroit, Monsieur CAUCHOIS cure ce fossé manuellement tous les ans, mais il n'a pas été fait avec une grue par les Wateringues depuis au moins 15 ans. Le fossé est envasé. Il était prévu de faire ce curage début juin, mais rien n'a été fait malgré les courriers envoyés.

Monsieur Christian LAPORTE souligne que les agriculteurs tiennent haut le niveau de la Rivière-Neuve afin de pouvoir arroser leurs champs mais en cas de problème, les Wateringues seront tenus pour responsable. Monsieur Christian LAPORTE attire l'attention des élus que si la Rivièrelette monte, il n'y aura pas possibilité d'évacuer le trop plein vers la Rivière-Neuve à cause de cela.

Monsieur Le Maire souligne que l'entretien de la Rivièrelette a été fait « moyennement bien » par OPUR mais qu'il souhaite continuer de les faire intervenir car cette association favorise l'insertion professionnelle. Il pense qu'il y a possibilité d'avoir un bon contrat d'entretien auprès d'OPUR, ce qui permettra de bénéficier d'un entretien manuel au même prix que pour un entretien mécanique. Il ajoute que suite à l'entretien, le niveau d'eau n'a pas baissé et que donc il ne veut pas entendre dire que le niveau d'eau est lié au manque d'entretien. Il dit disposer de l'historique des relevés de la sonde pour prouver ses propos.

Madame Christiane GLORIAN se demande comment les salariés d'OPUR arrivent à distinguer le cresson des plantes appartenant aux boudins de coco car tout se mélange.

Monsieur Christian LAPORTE répète qu'il faut attendre le 02 juillet pour pouvoir constater si les enracinements sont suffisants pour couper à la débroussailleuse. Il réitère que son inquiétude

provient plus de la Rivière-Neuve que de la Rivièrette.

Monsieur Le Maire précise que les 3 écluses sont ouvertes et que sans cela, le niveau de la Rivièrette serait encore plus haut.

Monsieur Frédéric BLANQUART fait remarquer que le pont en briques dans le virage est quasiment effondré.

Monsieur Le Maire répond qu'il le sait et qu'il va voir cela directement avec Monsieur THOMAS.

- Monsieur Le Maire informe que la CCPO a remis en place un fonds de concours, chose qui s'était arrêté suite à l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes.

Une enveloppe de 100 000 euros sera partagée pour aider les petites communes, mais seront prioritaires les candidatures des communes de moins de 1 000 habitants (pour un montant maximum de 15 000 euros par commune). Les communes ayant une population comprise entre 1 000 et 2 000 habitants ne seront pas prioritaires et ne pourront prétendre qu'à maximum 7 500 euros.

Monsieur Le Maire précise que les communes de Guînes et Ardres ne pourront pas candidater, cela a été une demande de nombreuses communes.

Monsieur Le Maire fait remarquer que cela représente 7 communes sur 16 qui pourront bénéficier de 1 500 euros. Il ajoute que la Commune d'ANDRES s'est abstenue lors du vote de l'instauration de ce fond de concours, et que la commune de BREMES a voté contre.

Monsieur Le Maire dénonce la mise en place d'un système de répartition bien français dans lequel on trouve les gros, les moyens et les petits...

Monsieur Olivier CADET explique ne pas avoir pu assister à la commission pour raisons professionnelles et cela lui a été reproché pendant le Conseil communautaire, lorsqu'il a souhaité s'exprimer sur le sujet. Il explique avoir proposé d'ouvrir une enveloppe de 5 000 euros par commune et d'éventuellement revoir la répartition à la hausse s'il y avait moins de demande et en fonction des projets.

Monsieur Le Maire dénonce le manque d'intérêt manifesté par Monsieur Ludovic LOQUET concernant l'incendie de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire précise qu'une commission ad hoc a été constituée en amont et que tout est discuté avant.

Madame Mathilde VANHAECKE confirme car même si elle était absente lors du conseil communautaire, elle a assisté à la commission, et elle a exprimé que la somme de 7 500 euros n'était pas suffisante pour discuter d'un projet, sachant que ça ne concerne que 5 communes (Andres, Balinghem, Brêmes, Licques, Hardinghen). Elle exprime avoir même proposé la somme intermédiaire de 10 000 euros, mais que Monsieur LOQUET a refusé car il voulait marquer la différence entre les petites communes et les autres.

Monsieur Le Maire exprime que Monsieur LOQUET veut maintenant montrer son intérêt communautaire envers les petites communes qu'il a oublié pendant 3 ans, et cela suite aux nombreux mails qu'il lui a envoyé.

Madame Mathilde VANHAECKE dit avoir dénoncé cette injustice pour les moyennes communes qui subissent une double peine : non seulement, elles ne sont pas prioritaires mais en plus ont moitié moins.

Monsieur Le Maire souligne que Monsieur LOQUET a dû constater que la commune d'Andres a un budget de fonctionnement de 1.5 millions, sans prendre en compte les 400 000 euros de l'assurance pour l'indemnisation de l'incendie de la salle des fêtes auquel il ne s'est pas intéressé. En fin de compte, le budget de fonctionnement de la commune est de 900 000 euros.

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à consulter la vidéo de la CCPO afin de mieux comprendre ses propos.

- Madame Christiane GLORIAN interpelle Monsieur Le Maire afin d'obtenir des précisions supplémentaires concernant les élections sénatoriales qui n'ont pas eu lieu. Elle demande à Monsieur Le Maire s'il va communiquer à la population le fait que la commune n'aura pas de représentant lors des élections.  
Monsieur Le Maire lui répond que cela ne le dérange pas de communiquer sur le sujet et pensait bien qu'il serait interpellé sur le sujet en présence de la presse. Il précise qu'il ne rejette la faute sur personne et en prend l'entière responsabilité.  
Monsieur Le Maire réitère que la Municipalité n'a pas été destinataire des mails de la sous-préfecture et que le secrétariat et lui-même étaient retenus sur des dossiers importants. Il ajoute qu'il s'en est personnellement excusé auprès de Madame le Sous-Préfète ainsi qu'en Préfecture, et que ceux-ci ne lui en tiennent pas rigueur.  
Il précise que concernant la non-réception des mails provenant de la Préfecture, tout est maintenant rentré dans l'ordre.  
Monsieur Le Maire en profite pour préciser à Madame Christiane GLORIAN que tous les dossiers avancent et que l'argent des subventions rentre bien, même si de ça elle ne s'en inquiète absolument pas.  
Madame Christiane GLORIAN lui répond qu'elle ne veut pas le déranger.  
Monsieur Le Maire dit que pourtant elle s'est inquiétée des sénatoriales...qu'il y « avait un petit os à ronger » et qu'elle l'a rongé.  
Madame Christiane GLORIAN souligne à Monsieur Le Maire qu'elle le dérange rarement.

**Clôture de la séance à 20h42.**